





Juillet 2003

Lettre d'information de la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon

Editorial

Pour une économie fondée sur un développement durable

Avec les beaux jours Saint Pierre et Miquelon revit. Le BTP sort de sa période hivernale, les bateaux des artisans pêcheurs reprennent la mer



et les touristes sont attendus avec impatience. L'économie locale est contenue dans ce raccourci. Adossée aux investissements publics, suspendue aux quotas de pêche et liée aux équipements touristiques, elle réclame un pilotage des plus fins.

Cette année l'aide de l'Etat aura été déterminante pour favoriser l'investissement public. Les budgets des trois collectivités locales de l'archipel ne permettaient pas avec leurs seules ressources d'assurer aux 400 salariés du BTP l'activité indispensable au maintien de leurs revenus. En dépit d'un contexte budgétaire contraint par la morosité de la conjoncture mondiale, l'Etat a soutenu l'archipel pour que 2003 soit du point de vue de la commande publique une année exceptionnelle. L'effort du gouvernement représente deux fois celui de l'an passé et 5 fois celui de l'an 2000, mobilisant au profit de l'archipel plus de 40% du fonds d'investissement pour l'outre mer. Ainsi nombre d'opérations seront financées à 100%. Ce sera le cas à Saint Pierre avec le lotissement des Graves, les logements des jeunes, divers chantiers de réhabilitation sociale ainsi qu'à Miquelon avec également des logements pour les jeunes, la maison de retraite, le pont du Goulet et le lotissement du Cap. Tous les projets de quelque importance reçoivent le concours massif de l'Etat.

Il appartient alors aux maîtres d'ouvrages de se livrer à un travail d'horlogerie pour ajuster l'instruction des dossiers afin que les ordres de services soient lancés dès les beaux jours. Il s'agit d'une contrainte imposée par le climat. Elle est unique en France mais elle est incontournable.

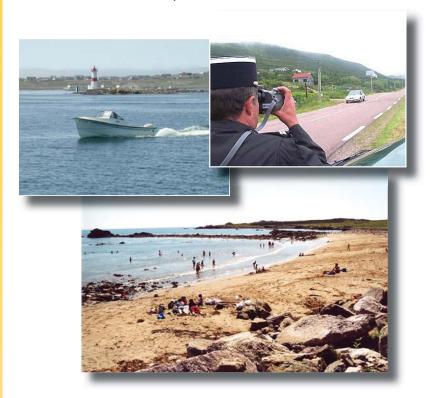
Hélas, d'autres contraintes sont plus redoutables. Chaque année, Saint Pierre et Miquelon attend le renouvellement de ses quotas de morue et s'inquiète de la présence du crabe des neiges. De telles incertitudes, incompatibles avec un développement durable de l'économie, font frémir. L'archipel a besoin de stabilité et ses efforts sont à orienter vers les secteurs porteurs de développement et d'espoir. L'aquaculture et le tourisme sont de ceux-là et les investisseurs qui s'y intéressent méritent un soutien résolu.

Le Territoire a des atouts. Il est bien équipé, bénéficie d'infrastructures de qualité, offre des services de très bon niveau et sa société jouit d'une sécurité quasiment unique au monde. Il peut prospérer en se donnant clairement des objectifs sur lesquels se mobilisent toutes les énergies. En effet, rien ne se construit aisément sans la réunion des bonnes volontés indispensables à toute réussite collective. L'union qui est à l'œuvre pour garantir la desserte maritime de l'archipel à l'issue d'une longue bataille économique est la preuve que rien n'est impossible. Je fais confiance aux capacités locales pour relever une fois pour toutes le défi lancé par le moratoire sur la morue avec lequel s'est effondrée l'économie séculaire de l'archipel.

Claude Valleix Préfet de St-Pierre-et-Miquelon

Sommaire

• **DOSSIER**: la prévention estivale



- **ZOOM sur** l'organigramme de la Préfecture
- POINTS DE REPERE
- EN BREF
- VIE ADMINISTRATIVE
- INFOS PRATIQUES
- LE POINT JURIDIQUE



(



(







La prévention estivale



UN, DEUX, TROIS, SOLEIL ...

Avec les vacances, chacun prend le temps de se détendre et de déstresser, mais risque de baisser sa vigilance vis-à-vis d'un certain nombre de dangers qui nous guettent plus spécialement en été.

Le soleil, même voilé, déshydrate et brûle plus particulièrement les peaux claires des jeunes enfants : il faut ainsi veiller à leur donner régulièrement à boire et les protéger par des moyens adaptés : parasol, chapeau, tee-shirt, lunettes, crème protectrice.

Attention Maladies Sexuellement Transmissibles (MST):

Il convient de rester vigilant et de se protéger. Le préservatif demeure la seule protection contre les MST. En cas d'apparition d'un symptôme, se faire soigner rapidement, car la plupart des MST sont guérissables en quelques jours, dès lors qu'elles sont traitées à temps.

Attention Baignade:

Une mer forte, des courants, une grosse différence de température entre le corps et l'eau, et c'est l'accident, par noyade ou hydrocution. Certaines plages sont surveillées (Savoyard, Mirande) et la baignade sécurisée. La qualité de l'eau est contrôlée à Savoyard: les résultats d'analyses sont disponibles en mairie et affichés. La qualité de l'eau peut se dégrade rapidement après une période orageuse. L'aspect de l'eau peut être une indication, en cas de doute s'abstenir.

Attention Pique-nique:

Les aliments fragiles (viande, charcuterie, poisson, pâtisserie, laitage) qui restent à température ambiante durant plus d'une heure peuvent devenir dangereux. Leur contamination microbienne initiale peut être multipliée par 10. Diarrhées et vomissements en sont les premiers signes. En cas d'accident alimentaire, il faut consulter son médecin rapidement. Evitons les soucis en gardant notre pique-nique au frais dans une glacière correctement réfrigérée

Et profitons pleinement de toutes les bonnes choses de l'été...

PRENEZ LA MER, PAS LES RISQUES

La mer peut être dangereuse : prudence et solidarité sont les maîtres mots des gens de mer.

Avant de prendre la mer :

(1)

- renseignez-vous sur les conditions météo (Météo-France marine: 41 18 70);
- contrôlez l'état et le fonctionnement de votre navire et l'équipement de sécurité correspondant à sa catégorie de navigation;
- respectez le nombre maximum de personnes autorisées à bord ;
- vérifiez que vos réserves de carburant sont suffisantes pour votre traversée;
- prévenez une personne à terre de la navigation envisagée et de l'heure de retour estimée;
- munissez-vous d'un moyen de communication (VHF de préférence).

En mer:

- restez toujours maître de la vitesse de votre navire ;
 - ne surestimez pas votre navire et ne vous surestimez pas ;

Si un problème survenait :

- lancez un «May-Day» par VHF sur canal 16, suivi du nom du navire, de sa position et de la nature du problème. A terre, contactez la gendarmerie au 17 ou les Affaires Maritimes au 41 15 30;
 - utilisez les signaux de détresse réglementaires (fusées, feux à main, pavillon N et C);
- autant que possible, ne laissez pas dériver votre navire et ne le quittez qu'en dernier ressort;
- dans ce cas, restez groupés, vous serez plus facilement repérés par les sauveteurs ;
- si la difficulté est résolue, faites-le savoir aussitôt.

SECURITE ROUTIERE : UNE CAUSE NATIONALE DECIDEE PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

De nouvelles dispositions ont complété la loi sur la violence routière, en :



- durcissant le dispositif répressif du code de la route avec aggravation des sanctions et création d'une nouvelle infraction (usage du téléphone tenu en main lors de la conduite d'un véhicule);
- modifiant les dispositions relatives à la conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants.

Depuis le 1er janvier 2003, ces décisions ont eu pour effet immédiat d'éviter 720 décès, de réduire le nombre d'accidents de 28 %, celui des tués de 31 %, conséquence d'une action répressive en augmentation de plus de 20 % (chaque année 200 enfants de moins de 15 ans sont tués et 6000 autres sont blessés).

Localement, les enjeux sont les mêmes. Il s'agit de poursuivre les efforts entrepris et de réprimer les infractions graves génératrices d'accidents, telles que les vitesses excessives, l'abus d'alcool au volant et les pneumatiques lisses ou en mauvais état. Les conducteurs et passagers seront incités à mettre la ceinture de sécurité, à utiliser des sièges normalisés pour protéger les enfants et à ne plus faire usage du téléphone portable au volant. Des actions préventives nécessaires à la responsabilisation des conducteurs seront conduites cet été sur l'archipel.

ENFANTS EN VOITURE.....QUELLES SONT LES RÈGLES ?

Depuis 1992, le code de la route et le code des assurances précisent les conditions de transport des enfants dans les véhicules particuliers qui, en cas de non-observation, rendent personnellement responsable, pénalement et civilement, le conducteur.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'utiliser l'arrière de la voiture (véhicules utilitaires, professionnels ou sans place arrière), l'enfant peut alors être à l'avant, à condition d'être retenu par un siège adapté à son âge. Lorsqu'il s'agit d'un bébé ou d'un très jeune enfant, il peut être à l'avant dos à la route s'il est installé dans un dispositif spécial et

07277 Azimuts Newsletter 2 7/2/03, 7:22:00 AM

SECRÉ

BUE MME M

> BUR COM VIC MME

> > C

Aux

les

sub asso



L'organigramme de la Préfecture

PREFET SECRÉTARIAT PARTICULIER M. CLAUDE VALLEIX MME SYLVIA DE LIZARAGA

SECRÉTARIAT PARTICULIER MME MARTINE LEVEQUE

:il faut

napeau,

MST.En

plages

dange-ccident

rigérée

inal 16, n et de ntactez Affaires

étresse

main.

dériver

ssort; lement

CHEF DE CABINET MME HÉLÈNE GÉRONIM

DÉLÉGATION

MIQUELON

M. ALAIN ORSINI

MME MARJORIE GASPARE

SECRÉTARIAT PARTICULIER MME CINDY CHAIGNON

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL M. PATRICK VENANT SOUS-PRÉFET

CHARGÉ DE MISSION INFORMATIQUE

M. BRUNO STARCK VCAT M. BENJAMIN VERJADE M. HERVÉ JARRY

GREFFE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF MME MARIE-ANDRÉE ALLAIN

BUREAU DU CABINET MME MARYVONNE FOUCHARD

COMBATTANTS ET DES

VICTIMES DE GUERRE

MME NATHALIE BOROTRA

BUREAU DES ANCIENS

BUREAU DE LA SÉCURITÉ CIVILE MME NATHALIE BOROTRA

AUX DROITS DES FEMMES

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

M. FABRICE MARQUAND M. ERIC DÉROUET

M. BERNARD CLAIREAUX MME NATHALIE DETCHEVERRY MME ANNE-CATHERINE DISNARD MLLE CÉLINE BRIAND

SERVICE DU
PERSONNEL ET DES
MOYENS GÉNÉRAUX
PERSONNEL ET
MOYENS GÉNÉRAUX
M. JEAN-CLAUDE
BOISSEL
M. FRÉDÉRIC KERBRAT
MME CLAUDIA BRIAND SERVICE DES ACTIONS ET DES FINANCES DE L'ETAT

M. PATRICE STEGIANI M. JEAN-PIERRE MIADONNET M. ROBERT LECOURTOIS MME MARIE-LUCE BRIAND MME CÉCILE LEPAPE

TRAITEMENTS ET PENSIONS

1. JOSEPH BEAUBERTUIS

MME CLAIRE BRIAND

COURRIER ET ACCUEIL MME MARYVONNE HARNETT M.JEANJACQUESBOUROULT MME SHIRLEY LÉGASSE

AGENT D'ENTRETIEN ET CHAUFFEUR M. MARIO OLANO

PERSONNEL DES RÉSIDENCES MME JEANNE JAMES MME CHANTAL HUET MME LÉONE MICHEL MME NATHALIE JÉZÉQUEL MME MARIECLAIRE OLIVIER

IMPRIMERIE

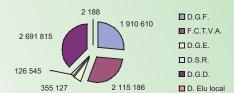
ADMINISTRATIVE M. JOSEPH DIBARRAT M. DANIEL KOELSCH M. RAYMOND FONTAINE M. ANDRÉ YON M. CLAUDE PANNIER ME SUZANNE DÉMONTREUX

M. YANNICK CLAIREAUX

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE M. DONALD CASTAING MME ANDRÉE LESCOUBLET

CORRESPONDANT

Répartition des dotations - Année 2002



LES DOTATIONS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES

Les dotations de l'Etat aux collectivités locales de Saint-Pierre-et-Miguelon pour l'année 2002 ont été de 7 200 000 euros.

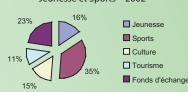
	Conseil Général	Cne de St-Pierre	Cne de Miquelon	Total
Dotation Globale de Fonctionnement	600 550	1 090 974	219 086	1 910 610
Fonds de Compensation de la TVA	1 388 253	652 269	74 664	2 115 186
Dotation Globale d'Equipement	190 561	129 784	34 782	355 127
Dotation de Solidarité Rurale		61 037	65 508	126 545
Dotation Générale de Décentralisation	2 691 815			2 691 815
TOTAL	4 871 179	1 934 064	394 040	7 199 283

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

Aux dotations de l'Etat aux collectivités locales, s'ajoutent les ressources des différents fonds, ainsi que les aides, subventions et exonérations, au profit des entreprises, des associations et des particuliers.

	2002
Fonds d'Investissement des Départements d'Outre-Mer	1 437 775
Ligne Budgétaire Unique	1 890 000
Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau	313 540
Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification	1 191 060
Fonds National de Solidarité pour l'Eau	741 900
Secteur emploi / formation / insertion professionnelle	6 620 700
Subventions de la Direction de la Jeunesse et des Sports	878 037
Aides de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales	111 826
Office de Développement de l'Economie Agricole des DOM	83 773
TOTAL	13 268 611

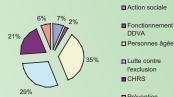
Répartition des subventions Jeunesse et Sports - 2002



Aides à l'emploi (année 2002)



Aides sociales - année 2002



DDVA: Délégué Départemental de la Vie Associative

CHRS: Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

07277 Azimuts Newsletter 3 7/2/03, 7:22:11 AM



✓ EDUCATION NATIONALE

Lors des évènements du 11 septembre 2001, quelques étudiants de l'archipel n'ont pu se rendre en métropole

pour passer leurs examens.

Le Service de l'Education Nationale a alors proposé d'organiser à distance les sessions, en accord avec les écoles et universités concernées ; il est devenu centre d'examen agréé.

Depuis cette période, ce dispositif s'est étendu évitant à de nombreux candidats les dépenses et déplacements coûteux qu'ils assumaient à leurs frais.

Les épreuves suivantes ont eu lieu :

- BTS Comptabilité gestion
- BTS Géomètre topographe
- BTS Hôtellerie restauration
- Licence de mathématiques
- 1ère année de Capacité en gestion des entreprises
- Examen d'entrée au Centre régional de formation professionnelle des avocats de Caen
- Tests d'admission en 1ère année d'Institut Universitaire de Formation des Maîtres
- Diplôme d'Université de 3ème cycle d'épidémiologie
- Unité de spécialisation 1 du Certificat d'Aptitude aux Actions Pédagogiques Spécialisées d'Adaptation et Intégration Scolaires

Détail important : les examens se passent à l'heure de la métropole. Pour une épreuve débutant à Paris à 8 h c'est donc à partir de 3 h 30 du matin que l'équipe du bureau des examens et concours animé par Madame Sylvie CORMIER accueille les candidats.

✓ DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

Le pont du Goulet, construit et mis en service dans les années 68-69, connaissait une très forte dégradation de sa structure notamment au niveau de ses piliers. Sa reconstruction, inscrite au contrat de plan, est en cours depuis mai 2002. Le nouveau pont permettra la circulation de tous les véhicules sans limitation de charge ainsi que leur croisement. L'environnement sera respecté notamment pour ce qui concerne les conditions d'échanges hydrauliques entre le Grand Etang et la mer.

Quelques chiffres:

93,5 T de ferraillage du tablier

68,5 T de poutres métalliques

22 T d'armatures pour béton armé

10 T d'aciers complémentaires

22,5 T de palplanches

50% des 269.831 m3 de béton armé ont été réalisés.

✓ GENDARMERIE

Du 13 au 16 avril 2003, les unités de gendarmerie de Saint-Pierre et de Miquelon ont reçu le Général d'Armée Marie-Jean RIVIERE, Inspecteur Général des Armées-Gendarmerie. Cette visite, ordonnée par le Ministre de la Défense, avait pour objet d'apprécier la qualité du service rendu par la gendarmerie à la population et d'évaluer la pertinence du futur dispositif qu'elle entend mettre en œuvre pour mieux répondre aux spécificités de ses missions de sécurité publique générale. C'est dans cet esprit, qu'il s'est entretenu avec les différentes autorités et élus de l'archipel.

✓ REGLEMENTATION PECHE EN MER

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2003 réglemente l'exercice de la pêche maritime de loisir dans les eaux de l'archipel. Ce nouveau texte a pour objet de préciser les conditions d'exercice de la pêche de certaines espèces migratrices, et plus spécifiquement de l'anguille, de l'omble de fontaine et de l'éperlan, dans les embouchures des cours d'eau et dans les étangs du domaine public maritime.

Ce règlement a été rédigé en étroite collaboration entre les services administratifs et les deux associations locales de pêche en eau douce, qui en sont à l'origine. L'objectif fixé est de poursuivre les efforts de protection des ressources halieutiques et d'harmoniser les pratiques de la pêche fluviale et maritime.

✓ SITES INTERNET

www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr www.mer.gouv.fr www.outre-mer.gouv.fr



✓ RÉUSSITE AUX CONCOURS

Concours de Technicien Supérieur Principal : DELAUNAY Laurent (D.E.)

✓ ARRIVÉES PAR CONCOURS

POIRIER Nathalie, adjoint administratif (D.E.) DEROUET Clarisse, adjoint administratif (D.E.)

DÉPARTS PAR VOIE DE MUTATION

SOULET Albert, Contrôleur (D.E.)

JOUQUAND Jean-Maurice, Agent d'Exploitation Spécialisé (D.E.)

✓ ARRIVÉES PAR VOIE DE MUTATION

VITIELLO Jean Maxime, Technicien Supérieur Principal

✓ DÉPARTS EN RETRAITE

PENIN Michel, Technicien Supérieur en Chef (D.E.)

PROMOTIONS

1ère Cl (D.E.)

ARTANO Joseph, Contrôleur principal (D.E.) FLAHAUT Bernard, adjoint administratif principal de

ZIMMERMANN ROSIANE, adjoint administratif principal de 2ème Cl (D.E.)

GENDARMERIE

Arrivée du gendarme Patrick DE CIAN, venant de la brigade territoriale de Naintré (86)

Départ du gendarme Bernard SICARD pour la légion de gendarmerie départementale de Champagne-Ardennes.

 \bigcirc



Le référé est une décision provisoire : lorsqu'il estime qu'une mesure illégale doit être immédiatement suspendue, le préfet peut saisir le juge des référés qui doit en principe se prononcer dans les 8 jours. Dans le cas d'un marché public, cette mesure permet d'interrompre les travaux qui seraient terminés avant que le tribunal administratif ait pu trancher la question. Le juge des référés statue sur l'urgence mais ne règle pas le litige. Seul le tribunal administratif peut le faire. Quelle que soit la décision du juge des référés, il faut toujours attendre la décision définitive du tribunal pour connaître l'issue du contentieux.

Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon : Place du Lieutenant Colonel Pigeaud - BP 4200 - 97500 Saint-Pierre et Miquelon Tél. 05 08 41 10 10 - Fax 05 08 41 25 46

Directeur de la publication: Claude Valleix - Préfet - Responsable de la rédaction: Hélène Géronimi - Chef de Cabinet du Préfet Document réalisé avec le concours des services déconcentrés de l'Etat

Conception et mise en page: @zimuts sarl tél. 05 08 41 16 64 - Impression: Print Atlantic (Moncton NB) Photos habillage: Jean-Christophe L'Espagnol - @zimuts sarl - Délégation de Miquelon

